



ARRANGEMENTS RELATIFS AU TEMPS DE PAROLE

Séances plénières des 17 et 18 décembre

- Il y aura **une** liste formelle des orateurs pour le débat en plénière sur le partage de la charge et des responsabilités (pas d'intervention lors des panels). Les panels présenteront des perspectives nouvelles, mais liées au thème général sur le partage de la charge et des responsabilités. Il n'est donc pas possible de demander un temps de parole pour l'un ou l'autre panel.
- Les orateurs sur la liste commenceront à prendre la parole dans l'après-midi du 17 décembre, pour continuer le matin du 18 décembre, jusqu'à la fin de la plénière de clôture dans l'après-midi du 18 décembre.
- Pendant toute la plénière, chaque délégation ne pourra prononcer qu'**une** seule déclaration. L'ordre de passage sera fixé en fonction du protocole, de la procédure suivie à l'Assemblée générale et de la date d'inscription.
- En raison du peu de temps disponible, le nombre d'orateurs sera limité. Les dialogues parallèles de haut niveau du 18 décembre (voir ci-dessous) et les sessions *spotlight* offrent d'autres occasions de s'exprimer.
- Il sera demandé aux délégations de limiter leurs interventions à trois minutes. Les orateurs sont donc encouragés à être aussi précis que possible dans leurs déclarations, en mettant en lumière les principaux messages et l'annonce de leurs engagements et contributions.
- Compte tenu du peu de temps disponible, il n'y aura pas de déclaration de groupe.
- La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à hqgovern@unhcr.org, mentionnant « Liste des orateurs » en objet, et indiquant les nom, titre et rang exacts de l'orateur. Elle doit être rédigée séparément de la note verbale accréditant la délégation.
- L'inscription sur la liste des orateurs s'achèvera le mardi 10 décembre 2019. La liste provisoire sera publiée le vendredi 13 décembre 2019, avant la fermeture des bureaux, sur la page Internet du Forum sous la rubrique programme et informations d'ordre pratique.
- Une fois la liste provisoire publiée, toute délégation sollicitant un temps de parole sera placée en fin de liste, dans la catégorie concernée, selon le protocole.
- Toute délégation souhaitant se retirer de la liste des orateurs doit le faire en personne le jour de la conférence. Ainsi, il sera demandé à l'orateur ou à son(sa) représentant(e) de rayer son nom de la liste et d'y apposer ses initiales.
- Un État/une organisation peut échanger de place sur la liste avec un autre État/une autre organisation. Les deux parties doivent approcher ensemble le Secrétariat pour apposer leurs initiales aux endroits de la liste affectés par le changement.
- Si un orateur confirmé par écrit devait être remplacé par un autre orateur, le Secrétariat devra au préalable en être informé par l'intéressé. Ce changement pourrait affecter l'ordre de passage des orateurs.

- Si une délégation ayant manqué son temps de parole se rapproche du Secrétariat pour se réinscrire, elle sera placée en fin de liste, selon le protocole.
- Les séances plénieresseront retransmises en direct sur la page Internet du Forum.
- Les délégations souhaitant obtenir un enregistrement vidéo de leur déclaration peuvent en faire la demande par écrit à hqvideo@unhcr.org. La réponse aux demandes se fera dans l'ordre selon lequel elles ont été reçues.

Dialogues parallèles de haut niveau du 18 décembre

- Il n'y aura pas de liste des orateurs pour les dialogues parallèles de haut niveau. Ces événements seront gérés de manière informelle afin de permettre un plus grand engagement et des discussions plus dynamiques.
- Il sera demandé aux délégations désireuses d'intervenir de lever leurs plaques nominatives. Le Secrétariat se chargera de compiler la liste informelle des orateurs.
- Le Secrétariat s'efforcera de veiller à ce que les participants n'ayant pas eu la possibilité d'intervenir en plénière puissent s'exprimer lors des dialogues de haut niveau.
- Pour encourager des échanges interactifs, les participants sont priés de ne pas lire des déclarations préparées à l'avance.
- Compte tenu du peu de temps disponible, il sera demandé aux participants de limiter leurs interventions à trois minutes afin que tout le monde puisse avoir la possibilité de s'exprimer. Ainsi, les discussions seront plus dynamiques et mieux ciblées.
- Il n'y aura pas de déclaration de groupe au cours des dialogues de haut niveau.
- Les dialogues de haut niveau seront retransmis en direct sur la page Internet du Forum.
- Les délégations souhaitant obtenir un enregistrement vidéo de leur déclaration peuvent en faire la demande par écrit à hqvideo@unhcr.org. La réponse aux demandes se fera dans l'ordre selon lequel elles ont été reçues.

Le 4 décembre 2019